

Corsier, le 12 avril 2018

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 06/2018

Comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet de vous soumettre pour adoption les comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres Communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les Conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des Communes partenaires (8 sur 10).

2. Introduction

Le Fonds Culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix Communes de la Riviera.

Il est géré par un Conseil administratif, formé de délégués des dix Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des Communes, les comptes et le budget du Fonds Culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2017

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des Communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des Communes a été fixée à Fr. 48.-/habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant. Pour 2017, la contribution des Communes a été maintenue à Fr. 48.-/habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2016, les contributions des Communes pour 2017 représentent un montant de Fr. 3'828'432.-, auquel s'ajoutent la provision pour les soutiens ponctuels admis en 2016 à verser en 2017 de Fr. 61'000.-, le solde 2016 affecté aux soutiens ponctuels 2017 de Fr. 3'532.55 et une participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional de Fr. 12'000.-. Le total des recettes pour 2017 s'élève par conséquent à Fr. 3'904'964.55. Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les Conseils communaux.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la présente législature, il est composé de M. Jean-Baptiste Piemontesi, président du CA et du BE, M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey et M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2017

Aperçu des principales réflexions

Au cours de l'année 2017, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement, en plus des activités de gestion habituelles. L'objectif visé étant de se recentrer sur le but du FCR selon la convention, soit de "soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera". Le BE et le CA se sont réunis à quatre reprises en 2017, dont une séance d'une demi-journée dévolue au travail de réflexion susmentionné.

Cette réflexion a demandé un important travail préparatoire de la part du SAI, afin notamment de retracer l'évolution des institutions depuis leur intégration au fonds et clarifier la définition et le calcul de leurs charges artistiques. En effet, après quinze ans d'existence du fonds et le double d'institutions bénéficiant d'un soutien régulier, cette analyse était devenue nécessaire.

Dite analyse a permis au service de présenter au CA un "état des lieux" des institutions régionales, d'identifier leurs besoins et dans certains cas, la nécessité de les appuyer pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions. En corollaire, le FCR a traité la question du budget du fonds, dont la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.- par habitant depuis sa création.

Pour 2018, le CA a décidé de fixer les contributions à Fr. 46.50 par habitant, montant qui permet de maintenir les subventions aux institutions reconnues de portée régionale. Outre l'objectif de recentrer le fonctionnement du FCR sur son but, cette décision a également été influencée par les préoccupations financières de plusieurs communes, sujet qui a fait régulièrement débat dans plusieurs organes intercommunaux en ce début de législature, dont le FCR. Dans cet esprit, le CA a recommandé aux communes d'affecter les Fr. 1.50 par habitant en moins, pour soutenir les institutions culturelles sises sur leur territoire et dont certaines d'entre elles ne pourraient pas bénéficier d'un soutien du FCR.

La décision du CA s'accompagne également d'une réflexion sur les soutiens ponctuels. En effet, le FCR est fortement sollicité par des demandes de ce type depuis de nombreuses années. Le traitement des dossiers, dont une grande majorité ne répond finalement pas aux critères d'octroi d'un soutien, implique un travail considérable, au détriment du temps consacré aux institutions intégrées au fonds. En conséquence, des propositions ont été faites pour mieux cibler les critères d'octroi des soutiens ponctuels, travail qui sera poursuivi en 2018.

La municipalité de La Tour-de-Peilz a également porté à la connaissance du CA un postulat déposé au conseil communal fin 2016, qui demandait la révision des critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires du fonds. A la demande de la commune, le SAI lui a transmis les éléments de réponse relatifs à la convention et au fonctionnement du fonds.

Institutions bénéficiaires

Pour rappel, le FCR soutenait 11 institutions lors de sa constitution, alors qu'il en soutient 19 aujourd'hui, plus l'Agenda régional (cf. annexe "Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017"). L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités durant cette période.

En 2017, le festival Nox Orae a été intégré aux institutions bénéficiaires du fonds.

Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2017. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007. Plusieurs partenaires contribuent à sa réalisation et à sa diffusion, tels que PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution; Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Suite au constat de l'augmentation du coût de l'agenda en 2012, une réflexion a été menée dès 2013, dans l'objectif de contenir, voire réduire ces coûts. Dans ce cadre, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda dès 2016, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

Budget 2018

Comme explicité plus haut, le budget 2018 a été établi sur la base d'une contribution des communes à Fr. 46.50 par habitant. Il tient compte de la croissance régulière de la population qui, bien que raisonnable, augmente "l'enveloppe" des contributions annuelles des communes, alors que la plupart d'entre elles vivent une situation financière tendue. Ce montant permet quelques adaptations et dans tous les cas, le maintien du montant 2017 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds. On rappelle à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2017.

Soutiens ponctuels

En 2017, 28 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au FCR, dont 7 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi du fonds (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe).

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2016 et en octobre pour l'examen du budget 2018, en présence d'une délégation du CA.

Selon le tournus établi dès sa 1^{ère} année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance de mai 2017 :

Président : M. Jacques Vallotton, conseiller communal à La Tour-de-Peilz
Rapporteur : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

- Séance d'octobre 2017 :

Présidente : Mme Anne-Laure Emmenegger, conseillère communale à Blonay
Rapporteur : M. Yves Depallens, conseiller communal à Montreux

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2016 et du budget 2018 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2017

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.82 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.66 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 7 institutions soit : l'Association Live in Vevey, le Festival Images, le Montreux Comedy Festival, l'Oriental Vevey, la Semaine internationale de Piano, le Théâtre de poche de la Grenette et le Théâtre Les Trois-Quarts, pour un montant total de Fr. 44'000.-. Un montant de Fr. 15'000.- a été octroyé au Festival Nox Orae, institution nouvellement intégrée. Le NED n'a pas pu réaliser une saison 2017 complète, en raison de difficultés de fonctionnement liées notamment à la détérioration de leurs locaux à deux reprises. En conséquence, le CA a décidé d'adapter le soutien 2017 au NED, en relation avec le nombre de soirées réalisées et de lui verser un montant de Fr. 10'000.-.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2017 s'élève à Fr. 92'000.-.
- En 2017, le CA a décidé d'octroyer Fr. 53'000.- pour des soutiens ponctuels prévus en 2018.
- Un montant de Fr. 27'000.- a été alloué pour l'adaptation des subventions 2018 des institutions intégrées au fonds.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Le solde disponible de Fr. 30'071.55 est reporté en 2018 et sera disponible pour des soutiens ponctuels / aides à la création.

En outre, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières devront désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Il ressort de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2018, que la marge financière du fonds est réduite. Au vu des besoins financiers plus importants des institutions intégrées, le FCR devra poursuivre l'objectif de concentrer ses efforts sur son but, soit de soutenir prioritairement les institutions reconnues de portée régionale. En parallèle, le CA poursuivra les réflexions en cours concernant l'évolution du fonds.

Annexes : - Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2017
 - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2017
 - Comptes 2017

Vevey, le 5 mars 2018 – SAI / ALB / jm

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2017

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association Clara Haskil
- ⇒ Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- ⇒ Association Live in Vevey
- ⇒ Association des Musées de la Riviera vaudoise
- ⇒ Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- ⇒ Association Nox Orae
- ⇒ Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- ⇒ Association Semaine internationale de piano
- ⇒ Association du Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ Fondation Montreux Choral Festival
- ⇒ Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- ⇒ Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – MARS 2018

FONDS CULTUREL RIVIERA COMPTES 2017

Solde disponible au 1er janvier 2017		0.00
Contribution des communes (fr. 48.-/hab)	<i>Population au 31.12.2016</i>	
Blonay	6'116 293'568.00	
Chardonne	2'916 139'968.00	
Corseaux	2'212 106'176.00	
Corsier	3'403 163'344.00	
Jongny	1'488 71'424.00	
Montreux	26'402 1'267'296.00	
St-Légier	5'130 246'240.00	
La Tour-de-Peilz	11'637 558'576.00	
Vevey	19'605 941'040.00	
Veytaux	850 40'800.00	
Total contributions des communes	79'759 3'828'432.00	3'828'432.00
Provision soutiens ponctuels pour projets 2017 (admis en 2016)		61'000.00
Solde 2016 à affecter aux soutiens ponctuels / aides à la création		3'532.55
Contribution de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera		12'000.00
TOTAL ENCAISSEMENTS		3'904'964.55
DÉPENSES		
Subventions aux institutions		
Agenda Riviera	131'893.00	
Association Live in Vevey	17'000.00	
Association des musées Riviera	72'000.00	
La lanterne magique	10'000.00	
Concours Clara Haskil	25'000.00	
Festival Images	200'000.00	
Festival Nox Orae	15'000.00	
Fondation des Arts & Spectacles	1'240'000.00	
Fondation Saison culturelle Montreux	860'000.00	
Fondation Septembre Musical	200'000.00	
Montreux Comedy Festival	110'000.00	
Montreux Choral Festival	55'000.00	
Montreux Jazz Artists Foundation	70'000.00	
NED	10'000.00	
RKC	55'000.00	
Semaine internationale de piano	17'000.00	
Théâtre Montreux-Riviera	435'000.00	
Théâtre de l'Oriental Vevey	60'000.00	
Théâtre Les Trois-Quarts	40'000.00	
Théâtre de poche de la Grenette	45'000.00	
Total subventions	3'667'893.00	
Soutiens ponctuels traités en 2016 et versés en 2017	61'000.00	} cf. détail page 2
Soutiens ponctuels versés en 2017	31'000.00	
Soutiens ponctuels admis en 2017 à verser en 2018	53'000.00	
Adaptations des subventions 2018 des institutions intégrées	27'000.00	
Prestations SAI (forfait)	35'000.00	
TOTAL DÉPENSES		3'874'893.00
Solde à affecter aux soutiens ponctuels / aides à la création		30'071.55
Solde prévisible au 31 décembre 2017		0.00

DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS**Soutiens ponctuels traités en 2016 et versés en 2017 (cf. comptes et rapport d'activités 2016)**

Théâtre Montreux-Riviera - création 40ème anniversaire	10'000.00
RKC - évènements spéciaux 25ème anniversaire	10'000.00
Louise Productions Vevey Sàrl - film documentaire "Clara Haskil ..."	10'000.00
Association Maecenas - "L'histoire du soldat" Château de Chillon	10'000.00
Association des Concerts de St-Vincent - "Vêpres Luthériennes"	3'000.00
Les Amis du Boulevard romand - création "La bonne planque"	6'000.00
Sté des concerts de St-Martin - évènements spéciaux 40ème anniversaire	4'000.00
Collectif RATS - évènements spéciaux	8'000.00

Total **61'000.00**

Soutiens ponctuels versés en 2017

Cie BâZ - création "Une semaine ... pas plus"	8'000.00
Festival des artistes de rue - évènements spéciaux 25ème édition	10'000.00
Biennale de Montreux - 5ème édition	10'000.00
Quai'son - évènements spéciaux 10ème anniversaire	3'000.00

Total **31'000.00**

Soutien ponctuel admis en 2017, à verser en 2018

Cie Les Exilés - création "Ruy Blas"	25'000.00
Cie ADN Dialect - création "160"	20'000.00
Cie Reminox's - création "Respire"	8'000.00

Total **53'000.00**

Vevey, le 14 mars 2018 - SAI ALB/nc

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2017	COMPTES 2016	
<u>ACTIF</u>				
9111	Compte courant Ville de Vevey (débiteur)	110'071.55	64'532.55	
TOTAL DE L'ACTIF		110'071.55	64'532.55	
<u>PASSIF</u>				
9259	Provision pour subventions à payer	53'000.00	61'000.00	
9282	Provision pour soutiens ponctuels	30'071.55	3'532.55	
9282.2	Provision adaptation subventions ordinaires	27'000.00	-	
		110'071.55	64'532.55	
TOTAL DU PASSIF		110'071.55	64'532.55	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016
<u>PRODUITS</u>				
452	Participations des communes (CHF 48.-/habitant)	3'828'432.00	3'808'896	3'790'032.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour soutiens ponctuels	-	-	53'723.20
TOTAL DES PRODUITS		3'840'432.00	3'820'896	3'855'755.20
<u>CHARGES</u>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
365.1	Subventions ordinaires	3'667'893.00	3'700'000	3'644'255.20
365.2	Subventions extraordinaires	84'000.00	85'896	176'500.00
Total subventions		3'751'893.00	3'785'896	3'820'755.20
Total des dépenses		3'786'893.00	3'820'896	3'855'755.20
381	Attribution à la provision pour soutiens ponctuels	53'539.00	-	-
TOTAL DES CHARGES		3'840'432.00	3'820'896	3'855'755.20
RESULTAT		-	-	-

Vevey, le 6 mars 2018

FONDS CULTUREL RIVIERA

VEVEY

RAPPORT

sur l'examen succinct
des états financiers arrêtés
au **31 décembre 2017** à l'intention
du Conseil Administratif et de la Commission
intercommunale de gestion

GENÈVE, 1205
Rue des Battoirs 7
Tél. 022 301 54 40
Fax 022 301 54 70
geneve@scfid.ch

LAUSANNE, 1001
Ch. de Mornex 3
Tél. 021 313 44 30
Fax 021 313 44 39
lausanne@scfid.ch

VEVEY, 1800
Rue de la Madeleine 29
Tél. 021 925 30 30
Fax 021 925 30 31
vevey@scfid.ch

GIVISIEZ/FRIBOURG, 1762
Hte du Mont Carmel 2
Tél. 026 460 70 10
Fax 026 460 70 11
frilbourg@scfid.ch

SION, 1950
Av. de la Gare 32
Tél. 027 322 05 55
Fax 027 322 05 57
sion@scfid.ch

BIENNE, 2502
Rue de la Gare 16
Tél. 032 322 72 30
Fax 032 322 91 05
bienne@scfid.ch

N° 2503/18



**Rapport sur l'examen succinct des états financiers
arrêtés au 31 décembre 2017 à l'intention du Conseil Administratif
et de la Commission intercommunale de gestion du**

FONDS CULTUREL RIVIERA

Vevey

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (*bilan, compte de résultats*) du **Fonds Culturel Riviera à Vevey** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces états financiers (*bilan, compte de résultats*) relèvent de la responsabilité du Conseil Administratif composé d'un délégué par commune, désigné par sa Municipalité en son sein; alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières (*bilan, compte de résultats*). Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du **Fonds Culturel Riviera à Vevey**.

Lausanne, le 5 avril 2018

SCF REVISION SA
Succursale de Lausanne

Christophe Pointet
Expert-réviseur agréé
(responsable du mandat)

Patrick Barbey
Réviseur

Annexes :

- Comptes annuels